



# Association Sportive Automobile Bastiaise

## ADDITIF N° 1 - ORGANISATION

Bastia, le 10 Avril 2024.

### Article 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

#### Article 5.2 PUBLICITES OBLIGATOIRES

Annule l'Article 5.2 du règlement principal de l'épreuve « VILLE DE BASTIA – COLLECTIVITE » remplacé par :

#### Article 5.2 PUBLICITES OBLIGATOIRES

- Sur le Pare-Soleil côté Pilote : YACCO
- Sur le Pare-Soleil côté Copilote : COLLECTIVITE DE CORSE + n° de Course
- Sur la plaque d'immatriculation AVANT : VITO CORSE

#### 1.1P. OFFICIELS

- Jean-Marc ROGER, membre du Collège absent, remplacé par Christian LECA.
- Christian LECA, directeur de course adjoint, non remplacé.
- Pierrette RUBINI, relation concurrents absente, non remplacé.

### ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. DESCRIPTION

- **MODIFICATION** des CH Parc d'assistance de l'ARINELLA le Vendredi 12 Avril 2024 : CH 0A ENTREE et CH 0B SORTIE au niveau « Des Sables Rouges » ([voir plan](#)).

L'Organisateur,

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs.